



# PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Le Cauchoix  
5 rue de la Mairie  
60270 - GOUVIEUX

Le 2015-02-08 à 16:00

Lot n°4  
5 rue de la Mairie  
60270 GOUVIEUX



# FEUILLE DE PRESENCE

Lot	Nom	Prénom	Compte	Tantième	Présence	Pouvoirs donnés à	Signature
12	ROSENFELD	Sandra	450001	2	OUI		
23	ROSENFELD	Sandra	450001	121	OUI		
11	ROSENFELD	Sandra	450001	2	OUI		
18	ROSENFELD	Sandra	450001	3	OUI		
13	BERT	Vanessa & Julien	450004	2	OUI		
26	BERT	Vanessa & Julien	450004	134	OUI		
14	BERT	Vanessa & Julien	450004	2	OUI		
21	BERT	Vanessa & Julien	450004	4	OUI		
2	BERT	Vanessa & Julien	450004	2	OUI		
22	ROMMENS CRESTA	Céline & Laurent	450005	7	NON		
4	ROMMENS CRESTA	Céline & Laurent	450005	2	NON		
27	ROMMENS CRESTA	Céline & Laurent	450005	146	NON		
5	ROMMENS CRESTA	Céline & Laurent	450005	2	NON		
9	HODENT	Jérôme & Isabelle	450102	2	OUI		
19	HODENT	Jérôme & Isabelle	450102	6	OUI		
1	HODENT	Jérôme & Isabelle	450102	2	OUI		
8	HODENT	Jérôme & Isabelle	450102	2	OUI		
24	HODENT	Jérôme & Isabelle	450102	155	OUI		
25	EUGER	Sophie	450103	101	OUI		
10	EUGER	Sophie	450103	2	OUI		
20	EUGER	Sophie	450103	4	OUI		
15	EUGER	Sophie	450103	2	OUI		
28	COCCHI	Grégory	450106	4	OUI		
6	COCCHI	Grégory	450106	2	OUI		
7	COCCHI	Grégory	450106	2	OUI		
30	COCCHI	Grégory	450106	92	OUI		
16	BERTRAND	Franck	450107	2	NON	BERT	
29	BERTRAND	Franck	450107	7	NON	BERT	
17	BERTRAND	Franck	450107	2	NON	BERT	



31	BERTRAND	Franck	450107	182	NON	BERT
3	MARTEL	Gilles	450108	2	NON	
<b>TOTAL</b>				<b>1000</b>		

Conformément à l'article 14 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967 modifié, il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre entrant en séance, tant en leur nom personnel que comme mandataire éventuel.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que 6 copropriétaires sur 8 sont présents ou représentés et possèdent 841 voix sur 1000 voix.

*Définition des majorités requises par les articles 24, 25 et 26 de la loi N°65.557 du 10 juillet 1965 modifiée par la loi N°2000-1208 du 13 décembre 2000 (Loi SRU) :*

*Article 24 : Majorité des voix « exprimées » des copropriétaires présents ou représentés.*

*Article 25 : Majorité des voix de tous les copropriétaires.*

*Article 25-1 : A défaut d'avoir décider à la majorité de l'Article 25 mais si le projet de résolution a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, la même assemblée peut décider à la majorité de l'Article 24 en procédant à un second vote immédiatement.*

*Si le projet de résolution n'a pas recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, une nouvelle assemblée générale, si elle est convoquée dans un délai maximal de trois mois, peut statuer à la majorité de l'Article 24.*

*Article 26 : Majorité des membres du syndicat représentant au moins 2/3 des voix de l'ensemble.*

*Article 26-c : A défaut d'avoir été approuvés dans ces conditions de majorité, les travaux d'amélioration qui ont recueilli l'approbation de la majorité des membres du syndicat représentant au moins les 2/3 des voix des copropriétaires présents et représentés, peuvent être décidés par une nouvelle assemblée générale qui sera convoquée à cet effet et statuera à cette même majorité.*

## RESOLUTIONS

### 1 Désignation du Président de séance

Article 24

Sont candidats :

- Mme HODENT

L'Assemblée Générale désigne comme Président de séance :

- Mme HODENT

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

### 2 Désignation des scrutateurs

Article 24

Sont candidats :

- Mlle ROSENFELD

- M COCCHI

L'Assemblée Générale désigne comme scrutateurs de séance :

- Mlle ROSENFELD

- M COCCHI

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

### 3 Désignation du secrétaire de séance

Article 24

L'Assemblée Générale désigne M BERT comme secrétaire de séance.

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

### 4 Approbation des comptes de l'exercice du 2014-03-01 au 2015-02-08

Article 24

L'Assemblée Générale approuve sans réserve en leur forme, teneur et imputation, les comptes de l'exercice du 2014-03-01 au 2015-02-08. Les annexes jointes à la convocation de l'Assemblée Générale et font ressortir un montant total de charges nettes de 3576.61 € pour les opérations courantes et 4839.78 € pour les travaux décidés par l'Assemblée Générale.

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

### 5 Quitus au Syndic pour sa gestion de l'exercice du 2014-03-01 au 2015-02-08

Article 24



L'Assemblée Générale donne quitus au Syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au 2015-02-08.

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

**6 Approbation du principe de Syndic Bénévole Article 24**

L'Assemblée Générale approuve le principe de Syndic bénévole tel que présenté. En cas de refus, un Syndic professionnel devra être présenté et voté.

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

**7 Désignation des membres du conseil syndical pour une durée de un an Article 24**

Sont candidats :

- M BERT
- Mlle EUGER
- Mlle ROSENFELD
- M COCCHI
- Mlle HODENT

L'Assemblée Générale désigne comme membre du Conseil Syndical :

- Mlle EUGER : Gestion de copropriété
- Mlle ROSENFELD, Mlle HODENT et M COCCHI : Suppléant à la gestion de la copropriété
- M BERT : Gestion de la comptabilité (Appels de Fonds, paiement des factures) et des documents d'AG
- Mlle ROSENFELD et Mlle HODENT : Suppléant à la gestion de la comptabilité (Appels de Fonds, paiement des factures) et des documents d'AG

Conformément aux dispositions du règlement de Copropriété et/ou aux dispositions des articles 21 et 25 de la loi du 10 juillet 1965 et du décret du 17 mars 1967, et ce pour une durée de un an et jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de la Copropriété arrêtés au 2016-02-29.

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

**8 Désignation du président et du vice président du conseil syndical prenant de ce fait les rôles de syndic coopératif pour une durée de un an Article 24**

Au sein du Conseil Syndical, sont candidats :

- Mlle EUGER
- Mlle HODENT

L'Assemblée Générale désigne comme président du Conseil Syndical et du Syndic :

- Mlle EUGER

L'Assemblée Générale désigne comme vice président du Conseil Syndical et du Syndic :

- Mlle HODENT

Le contrat de syndic coopératif entre en vigueur le 2015-02-09 et prendra fin au plus tard le 2016-02-29.

L'assemblée Générale des Copropriétaire désignent Mlle HODENT, en sa qualité de président de séance, pour signer le contrat de mandat de Syndic adopté au cours de la présente réunion.

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

En cas de départ du président ou vice président, celui ci sera remplacé selon l'ordre suivant : Mlle EUGER, Mlle HODENT, Mlle ROSENFELD, M COCCHI et M BERT

**9 Désignation de contrôleurs indépendants pour une durée de un an Article 24**

Sont candidats :

- M BERTRAND

L'Assemblée Générale désigne comme contrôleurs indépendants pour une durée identique à celle du mandat du Syndic :

- M BERTRAND

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

**10 Modalités bancaires : Autorisation donnée au Syndic d'ouvrir et de gérer un compte bancaire ou postal séparé Article 24**

Conformément à l'article 39 du décret du 17 mars 1967, l'Assemblée Générale autorise le Syndic et M BERT à traiter au nom et pour le compte du syndicat des copropriétaires avec la banque choisie pour ouvrir et gérer un compte bancaire.

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

**11 Montant des marchés et contrats à partir duquel la consultation du Conseil Syndical est rendue obligatoire (Article 21 de la loi du 10 juillet 1965) Article 24**

Conformément aux dispositions prévues à l'article 21 de la loi du 10 juillet 1965, l'Assemblée Générale fixe à la somme de 400 € TTC le montant des marchés et contrats à partir duquel la consultation du Conseil Syndical est rendue obligatoire.

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

**12 Montant des marchés de travaux et des contrats de fournitures à partir duquel une mise en concurrence est rendue obligatoire (Article 21 de la loi du 10 juillet 1965) Article 24**





Conformément aux dispositions prévues à l'article 21 de la loi du 10 juillet 1965, l'Assemblée Générale fixe à la somme de 800 € TTC le montant des marchés de travaux et des contrats de fournitures à partir duquel la consultation du Conseil Syndical est rendue obligatoire.

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

**13 Autorisation à donner au Conseil Syndical pour engager une dépense hors budget Article 24**

L'Assemblée Générale fixe à 2000 € TTC le montant maximum autorisé pour le Conseil Syndical à engager une dépense hors budget, en cas d'urgence, afin d'éviter la convocation d'une Assemblée Générale extraordinaire.

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

**14 Actualisation du budget prévisionnel de l'exercice de 2015-02-09 au 2016-02-29 pour un montant de 3 560 € (hors travaux) Article 24**

L'Assemblée Générale décide d'ajuster le budget prévisionnel initialement voté pour cet exercice par celui présenté ci-joint. La régularisation des provisions de charges, consécutive à l'actualisation dudit budget interviendra lors du prochain appel de fonds.

Le budget pour travaux n'est pas compris dans ce montant.

Note importante : Ce budget ne prend pas en compte d'éventuels travaux urgents. C'est pourquoi il serait souhaitable de constituer une provision spéciale.

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

Répartition :

Compte	Propriétaire	Répartition	Montant
450102	HODENT Jérôme & Isabelle	167	594.52
450004	BERT Vanessa & Julien	144	512.64
450108	MARTEL Gilles	2	7.12
450005	ROMMENS CRESTA Céline & Laurent	157	558.92
450106	COCCHI Grégory	100	356.00
450103	EUGER Sophie	109	388.04
450001	ROSENFELD Sandra	128	455.68
450107	BERTRAND Franck	193	687.08
<b>TOTAL</b>		<b>1000</b>	<b>3560</b>

**15 Actualisation du budget prévisionnel de l'exercice de 2016-03-01 au 2017-02-28 pour un montant de 3560 € Article 24**

Conformément aux dispositions de l'article 43 du décret du 17 mars 1967, l'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel joint à la convocation.

L'adoption de ce budget permettra au Syndic d'exercer à l'encontre des copropriétaires défaillants la faculté d'exiger par anticipation les provisions non encore échues relatives à l'exécution dudit budget et ce par voie de référé directement auprès du Tribunal de Grange Instance, conformément aux dispositions prévues à l'article 19-2 de la loi du 10 juillet



1965.

Le montant de ce budget pourra être révisé lors de la prochaine Assemblée Générale en fonction des dépenses réelles de l'exercice en cours et de l'évolution à attendre des charges courantes de fonctionnement.

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

Répartition :

Compte	Propriétaire	Répartition	Montant
450102	HODENT Jérôme & Isabelle	167	594.52
450004	BERT Vanessa & Julien	144	512.64
450108	MARTEL Gilles	2	7.12
450005	ROMMENS CRESTA Céline & Laurent	157	558.92
450106	COCCHI Grégory	100	356.00
450103	EUGER Sophie	109	388.04
450001	ROSENFELD Sandra	128	455.68
450107	BERTRAND Franck	193	687.08
<b>TOTAL</b>		<b>1000</b>	<b>3560</b>

**16 Autorisation à donner au syndic de souscrire pour le compte du syndicat des copropriétaires un nouveau contrat d'assurances multirisque immeuble Article 24**

L'Assemblée Générale autorise le Syndic à contracter une assurance multirisque immeuble pour une durée de un an.

Conformément à l'article 39 du décret du 17 mars 1967, l'Assemblée Générale autorise le Syndic à traiter au nom et pour le compte du syndicat des copropriétaires avec la compagnie d'assurance choisie pour régulariser la souscription du contrat.

Le contrat en cours sera par conséquent résilié dans le respect d'un préavis de trois mois avant la date d'échéance.

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

**17 Constitution de provisions spéciales pour travaux d'entretien ou de conservation conformément aux dispositions de l'article 18, alinéa 6 de la loi du 10 juillet 1965 Article 24**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des dispositions de l'article 18-alinéa 6- de la loi du 10 juillet 1965, décide de constituer une provision spéciale pour faire face aux travaux d'entretien ou de conservation des parties communes et éléments d'équipements communs qui pourraient être nécessaires dans les trois années à venir et non encore décidés.

Le montant de cette avance est arrêté à la somme de 500 €.

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

Répartition :

Compte	Propriétaire	Répartition	Montant
450102	HODENT Jérôme & Isabelle	167	83.50
450004	BERT Vanessa & Julien	144	72.00



450108	MARTEL Gilles	2	1.00
450005	ROMMENS CRESTA Céline & Laurent	157	78.50
450106	COCCHI Grégory	100	50.00
450103	EUGER Sophie	109	54.50
450001	ROSENFELD Sandra	128	64.00
450107	BERTRAND Franck	193	96.50
<b>TOTAL</b>		<b>1000</b>	<b>500</b>

**18 Décision à prendre concernant la souscription d'un contrat d'entretien annuel des espaces verts Article 24**

L'Assemblée Générale, après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats notifiés
- pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical
- et après avoir délibéré
- décide de souscrire un contrat d'entretien des espaces verts de la résidence
- mandate le Syndic pour retenir un contrat d'entretien avec l'entreprise SARL MUZARD BRIENNE (pour 504 € TTC / an)
- précise que le coût de cette prestation sera intégré au budget de fonctionnement annuel

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

**19 Décision à prendre concernant l'entretien et la rénovation des ferrures Article 24**

L'Assemblée Générale, après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats notifiés
- pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical
- et après avoir délibéré
- décide de rénover les ferrures (portail, barreaux extérieurs et rambardes)
- mandate le Syndic pour établir d'autres devis
- choisi la couleur ton pierre (blanc, ton pierre, noir, antracite)
- prévoit une enveloppe de 2 500 € et précise que l'appel de fonds de cette prestation sera facturée au 1er mars 2015

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

Répartition :

Compte	Propriétaire	Répartition	Montant
450102	HODENT Jérôme & Isabelle	167	417.50
450004	BERT Vanessa & Julien	144	360.00
450108	MARTEL Gilles	2	5.00
450005	ROMMENS CRESTA Céline & Laurent	157	392.50
450106	COCCHI Grégory	100	250.00
450103	EUGER Sophie	109	272.50
450001	ROSENFELD Sandra	128	320.00
450107	BERTRAND Franck	193	482.50
<b>TOTAL</b>		<b>1000</b>	<b>2500</b>

**20 Autorisation à donner à Mlle ROSENFELD pour la pose d'une marquise Article 24**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de Mlle ROSENFELD autorisent cette dernière à



procéder à la mise en place d'une marquise (à ses frais exclusifs) sous les conditions décrites ci-dessous :

- La réglementation en vigueur doit être respectée
- Les travaux doivent être effectués dans les règles de l'art
- La marquise devra être du type et des dimensions proposées en annexe
- La marquise t posée sera celles présentées en AG afin de correspondre au standard de la copropriété
- Mlle ROSENFELD devra faire les démarches nécessaires afin que le Syndicat des copropriétaires ne soit jamais inquiété de ce chef

Mlle ROSENFELD restera responsable vis-à-vis de la copropriété et des tiers de toutes les conséquences dommageables résultat de ces travaux

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

## 21 Répartition des tâches d'entretien courantes sur la base du volontariat Article 24

- Taille de la haie: M BERTRAND, intervention: 01/06/2014
- Taille de la haie: M BERTRAND, intervention: 01/10/2014
- Nettoyage des poubelles: Mlle HODENT, intervention: 01/04/2014
- Nettoyage des poubelles: Mlle HODENT, intervention: 01/08/2014
- Nettoyage des poubelles: Mlle HODENT, intervention: 15/09/2014
- Nettoyage des poubelles: Mlle HODENT, intervention: 01/12/2014

En cas de résultat non satisfaisant jugés par le Conseil Syndical, l'Assemblée Générale autorise ce dernier à établir un contrat d'entretien auprès de professionnels pour les points problématique.

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

## 22 Vie de l'immeuble et échange de vues Article 24

- Général : Faire attention à ce que la cour reste propre
- Général : Les dossiers de ventes seront facturés 100 €
- Général : Les relances seront facturées 15 €
- Général : Les places de parking sont nominatives et privées
- Général : Veiller à ce que les haies personnelles soient taillées au moins 2 fois par an
- Général : Changer les ampoules de la cour pour des économies d'énergies

Absent	Pour	Contre	Abstention	Décision
159	841	0	0	Accepté

# ANNEXES COMPTABLES

## 1. Lots

Lot	Nom	Prénom	Compte	Solde avant régularisation	Répartition de fin exercice	Débit	Crédit	Solde après régularisation
ROSENFELD	Sandra		450001	-0.00	58.40	859.17	917.57	58.40
PEREIRA	Sarah & David		450002	-0.00	0.00	0.00	0.00	-0.00
HODENT	Jérôme & Isabelle		450003	-0.00	0.00	0.00	0.00	-0.00
BERT	Vanessa & Julien		450004	100.82	65.69	900.86	1067.37	166.51
ROMMENS CRESTA	Céline & Laurent		450005	100.68	71.62	1131.23	1303.53	172.30
GENET	Laëtitia		450006	-0.00	0.00	671.33	671.33	-0.00
MANDIN	Corinne & Grégory		450007	-0.00	0.00	0.00	0.00	-0.00
SARL COROSSOL	Chez M Joël GUEAN		450008	0.00	0.00	17.26	17.26	0.00
HODENT	Jérôme & Isabelle		450102	-0.00	76.18	1118.67	1194.85	76.18
EUGER	Sophie		450103	-0.00	49.73	735.39	785.12	49.73
COCCHI	Grégory		450106	-0.00	45.62	0.00	45.62	45.62
BERTRAND	Franck		450107	-0.00	88.05	1302.11	1390.16	88.05
MARTEL	Gilles		450108	-97.01	0.91	190.75	94.65	-96.10
<b>TOTAL</b>				<b>104.49</b>	<b>456.2</b>	<b>6926.77</b>	<b>7487.46</b>	<b>560.69</b>

Note : Ces soldes seront utilisés comme « solde à nouveau » lors du prochain exercice.



## 2. Charges

Numéro	Libellé	Montant HT	TVA	Montant	Charge récupérable
601110	2014-03-19 Facture 1897571-4	19.67	0.00	19.67	0
601110	2014-10-01 Facture Septembre	33.4	0.00	33.4	0
<b>601110 - Eau Froide</b>		<b>53.07</b>	<b>0</b>	<b>53.07</b>	<b>0</b>
602100	2014-03-07 Facture n°120002863422	37.81	5.26	43.07	0
602100	2014-04-28 Facture n°720000231829	49.4	7.70	57.1	0
602100	2014-05-02 Ampoule cave	3.57	0.00	3.57	0
602100	2014-05-28 Ampoule cave	4.2	0.00	4.2	0
602100	2014-06-26 Facture 40009618795	36.96	5.14	42.1	0
602100	2014-08-27 Facture N°970005079891	35.19	4.74	39.93	0
602100	2014-10-29 Facture n°320001648745	94.76	16.66	111.42	0
602100	2014-12-26 Facture n°32000171905	53.46	8.35	61.81	0
<b>602100 - Electricité</b>		<b>315.35</b>	<b>47.85</b>	<b>363.2</b>	<b>0</b>
605000	2014-08-30 Pompe et accessoires	168.6	0.00	168.6	0
<b>605000 - Achats de matériel, équipements</b>		<b>168.6</b>	<b>0</b>	<b>168.6</b>	<b>0</b>
614020	2014-03-07 Facture KONE 46093810	166.53	33.31	199.84	0
614020	2014-05-18 Facture N°46131470	166.53	33.31	199.84	0
614020	2014-07-01 Commande de 2 bips	120	24.00	144	0
614020	2014-08-11 Commande de 1bip	60	12.00	72	0
614020	2014-11-02 Facture N°46251230	168.41	33.68	202.09	0
<b>614020 - Contrat maintenance portails, portes</b>		<b>681.47</b>	<b>136.3</b>	<b>817.77</b>	<b>0</b>
614070	2014-11-28 Facture Q4 2014	120	23.52	143.52	0
<b>614070 - Contrat maintenance espaces verts</b>		<b>120</b>	<b>23.52</b>	<b>143.52</b>	<b>0</b>
615201	2014-12-01 Réparation lumière cours	55	11.00	66	0
<b>615201 - Entretien et petites réparations antennes TV</b>		<b>55</b>	<b>11</b>	<b>66</b>	<b>0</b>
615202	2014-03-01 Indemnités 3 nettoyages poubelles	120	0.00	120	0
615202	2014-03-01 Indemnités 1 nettoyage poubelle & 1 rattrapage	40	0.00	40	0
615202	2014-05-05 Produits d'entretien	4.23	0.00	4.23	0
615202	2014-08-05 Produits d'entretien	3.96	0.00	3.96	0
615202	2014-10-31 Nettoyage mur et escalier	150	0.00	150	0

JA



<b>615202 - Entretien et nettoyage</b>			<b>318.19</b>	<b>0</b>	<b>318.19</b>	<b>0</b>
615209	2014-03-01	Indemnités Taille haie	30	0.00	30	0
615209	2014-03-01	Indemnité Taille haie	30	0.00	30	0
<b>615209 - Entretien espaces verts</b>			<b>60</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>0</b>
615218	2014-06-12	Intervention réparation tuiles	340	0.00	340	0
<b>615218 - Entretien et petites réparations couverture</b>			<b>340</b>	<b>0</b>	<b>340</b>	<b>0</b>
616100	2014-09-27	Assurance	896.14	0.00	896.14	0
<b>616100 - Assurance multirisques</b>			<b>896.14</b>	<b>0</b>	<b>896.14</b>	<b>0</b>
621100	2014-03-01	Indemnité Gestion	300	0.00	300	0
621100	2014-12-05	Relance Lot N°8	15	0.00	15	0
<b>621100 - Rémunération du syndic</b>			<b>315</b>	<b>0</b>	<b>315</b>	<b>0</b>
621301	2014-03-11	Timbre KONE	0.58	0.00	0.58	0
621301	2014-03-14	Timbre DHOTELLE	0.58	0.00	0.58	0
621301	2014-04-25	Timbre DHOTELLE	0.58	0.00	0.58	0
621301	2014-05-29	Timbre KONE	0.58	0.00	0.58	0
621301	2014-06-12	Lettre avec AR Dommages Ouvrange	6.42	0.00	6.42	0
621301	2014-07-31	Timbre Mairie	0.58	0.00	0.58	0
621301	2014-08-11	Timbre CAUMONT	0.58	0.00	0.58	0
621301	2014-08-29	Timbre KONE	0.58	0.00	0.58	0
621301	2014-09-17	Lettre avec AR Dommages Ouvrange	6.42	0.00	6.42	0
621301	2014-09-25	Timbres fibre	1.74	0.00	1.74	0
621301	2014-09-27	Timbre GAN	0.58	0.00	0.58	0
621301	2014-11-07	Timbre KONE	0.58	0.00	0.58	0
621301	2014-12-02	Timbre MUZARD BRIENNE	1.16	0.00	1.16	0
621301	2014-12-04	Timbre BOISTEUX	0.58	0.00	0.58	0
621301	2014-12-05	Recommandé 5 décembre 2014	6.58	0.00	6.58	0
621301	2014-12-31	Lettre avec AR Dommages Ouvrange	6.42	0.00	6.42	0
<b>621301 - Frais postaux</b>			<b>34.54</b>	<b>0</b>	<b>34.54</b>	<b>0</b>
671000	2014-03-14	Règlement Compte 50% Devis n°14/03/1804	536.5	53.65	590.15	0
671000	2014-04-25	Reste à payer DHOTELLE	760.82	84.53	845.35	0
<b>671000 - Travaux décidés par I AG</b>			<b>1297.32</b>	<b>138.18</b>	<b>1435.5</b>	<b>0</b>
672000	2014-08-04	Réparation de la Noue	2305	230.50	2535.5	0



macoprofacile.com

672000	2014-08-05	Remplacement moteur	795.25	73.52	868.775	0
672000 - Travaux urgents			3100.25	304.02	3404.28	0
TOTAL			7754.93	660.87	8415.81	0

MF



### 3. Annexe 1 (après répartition)

## SITUATION FINANCIERE ET TRESORERIE

Compte	Intitulé compte	Exercice précédent approuvé	Exercice clos réalisé à approuver	Compte	Intitulé Compte	Exercice précédent approuvé	Exercice clos réalisé à approuver
512000	Banque	1893.76	1280.69	103100	Avance de trésorerie	500.00	500.00
<b>TOTAL I</b>		<b>1893.76</b>	<b>1280.69</b>	<b>TOTAL I</b>		<b>500</b>	<b>500</b>

## CREANCES

Compte	Intitulé compte	Exercice précédent approuvé	Exercice clos réalisé à approuver	Compte	Intitulé Compte	Exercice précédent approuvé	Exercice clos réalisé à approuver
450008	Appels de provisions Lot n°8	11.68	0	400001	Fournisseur LYONNAISE DES EAUX	0.00	0.00
450108	Appels de provisions Lot n°8	0	96.10	400002	Fournisseur GDF PROVALYS	0.00	0.00
		0	0	400004	Fournisseur DAVID ENTRETIEN	220.00	220.00
		0	0	400006	Fournisseur DHOTELLE	0.00	0.00
		0	0	400009	Fournisseur KONE	0.00	0.00
		0	0	400012	Fournisseur ASSURANCE DIOT	0.00	0.00
		0	0	400014	Fournisseur CASTORAMA	0.00	0.00
		0	0	400017	Fournisseur SELAJ	0.00	0.00
		0	0	400019	Fournisseur BOISTEUX	0.00	0.00
		0	0	400020	Fournisseur CHRISTOPHE OLIVAR	0.00	0.00
		0	0	400021	Fournisseur DUPONT COUVERTURE	0.00	0.00
		0	0	400022	Fournisseur CAUMONT	0.00	0.00
		0	0	400023	Fournisseur MAF	0.00	0.00
		0	0	400024	Fournisseur FAUVARQUE	0.00	0.00
		0	0	400025	Fournisseur MUZARD BRIENNE	0.00	0.00
		0	0	450001	Appels de provisions Lot n°1	144.95	58.40



0	0	0	450002	Appels de provisions Lot n°2	0.00	0.00
0	0	0	450003	Appels de provisions Lot n°3	0.00	0.00
0	0	0	450004	Appels de provisions Lot n°4	164.23	166.51
0	0	0	450005	Appels de provisions Lot n°5	231.91	172.30
0	0	0	450006	Appels de provisions Lot n°6	113.24	0.00
0	0	0	450008	Appels de provisions Lot n°8	0	0.00
0	0	0	450102	Appels de provisions Lot n°2	189.12	76.18
0	0	0	450103	Appels de provisions Lot n°3	123.43	49.73
0	0	0	450106	Appels de provisions Lot n°6	0.00	45.62
0	0	0	450107	Appels de provisions Lot n°7	218.56	88.05
0	0	0	450108	Appels de provisions Lot n°8	0.00	0
<b>11.68</b>	<b>96.1</b>	<b>1405.44</b>	<b>TOTAL II</b>		<b>876.79</b>	

74



## 4. Annexe 2 (après répartition)

## CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

## PRODUITS POUR OPERATIONS COURANTES

Classe	Exercice précédent	Exercice précédent	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget en cours voté	Budget prévisionnel à voter	Classe	Exercice précédent	Exercice précédent	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget en cours voté	Budget prévisionnel à voter
60	350	423.19	400	584.87	400	400	70	4460	3339.18	3560	3576.61	3560	3560
61	3790	2599.74	2840	2641.62	2840	2840	71		-0.00		-0.00		
62	320	316.24	320	350.12	320	320		0	0	0	0	0	0
63		0.00		0.00				0	0	0	0	0	0
/S TOTAL	4460	3339.17	3560	3576.61	3560	3560	/S TOTAL	4460	3339.18	3560	3576.61	3560	3560
Solde	0	0.01	0	0	0	0	Solde	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL I</b>	<b>4460</b>	<b>3339.18</b>	<b>3560</b>	<b>3576.61</b>	<b>3560</b>	<b>3560</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>4460</b>	<b>3339.18</b>	<b>3560</b>	<b>3576.61</b>	<b>3560</b>	<b>3560</b>

## CHARGES POUR TRAVAUX ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES

Classe	Exercice précédent	Exercice précédent	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget en cours voté	Budget prévisionnel à voter	Classe	Exercice précédent	Exercice précédent	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget en cours voté	Budget prévisionnel à voter
67		0.00		4839.78	1182.5		70		-0.00		2865.02	1182.5	
	0	0	0	0	0	0	71		-0.00		1974.75		
/S TOTAL	0	0	0	4839.78	1182.5	0	/S TOTAL	0	0	0	4839.77	1182.5	0
Solde	0	0	0	0	0	0	Solde	0	0	0	0.01	0	0
<b>TOTAL II</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4839.78</b>	<b>1182.5</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4839.78</b>	<b>1182.5</b>	<b>0</b>



## 5. Annexe 3 (après répartition)

### CHARGES ET PRODUITS POUR OPERATIONS COURANTES

Compte	Intitulé compte	Exercice précédent		Exercice		Exercice		Budget	
		clos budget voté	précédent approuvé	clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Exercice clos réalisé à approuver	Budget en cours voté	Budget prévisionnel à voter	
601110	Eau Froide	100	43.25	100	53.07	100	100	100	
602100	Electricité	200	231.02	250	363.20	250	250	250	
605000	Achats de matériel, équipements		141.34		168.60				
606300	Fournitures, produits d'entretien et petits équipements	50	7.58	50	0.00	50	50	50	
614020	Contrat maintenance portails, portes	420	165.62	420	817.77	420	420	420	
614070	Contrat maintenance espaces verts	1300	1313.64	570	143.52	570	570	570	
615201	Entretien et petites réparations antennes TV		0.00		66.00				
615202	Entretien et nettoyage	410	160.00	200	318.19	200	200	200	
615204	Entretien et petites réparations plomberie	300	0.00	300	0.00	300	300	300	
615208	Entretien et petites réparations portes et serrures	200	0.00	200	0.00	200	200	200	
615209	Entretien espaces verts	60	60.00		60.00				
615218	Entretien et petites réparations couverture		0.00		340.00				
615299	Autres entretiens et petites réparations sur biens immobiliers	300	91.80	300	0.00	300	300	300	
616100	Assurance multirisques	800	808.68	850	896.14	850	850	850	
621100	Rémunération du syndic	300	300.00	300	315.00	300	300	300	
621301	Frais postaux	20	16.24	20	35.12	20	20	20	
630000	Impôts - taxes et versements assimilés		0.00		0.00				
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>4460</b>	<b>3339.17</b>	<b>3560</b>	<b>3576.61</b>	<b>3560</b>	<b>3560</b>	<b>3560</b>	
701000	Provisions sur opérations courantes	3940	2819.18	3000	3035.02	3000	3000	3000	
701100	Provisions sur opérations courantes - 2	520	520.00	560	520.01	560	560	560	
701101	Provisions sur opérations courantes - Relances		-0.00		21.58				
714000	Produits divers		-0.00		-0.00				
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>4460</b>	<b>3339.18</b>	<b>3560</b>	<b>3576.61</b>	<b>3560</b>	<b>3560</b>	<b>3560</b>	

79



macoprofacile.com

**SOLDE**

0

0.01

0

-0

0

0

JH



## 6. Annexe 4 (après répartition)

### CHARGES ET PRODUITS POUR TRAVAUX ET OPERATION EXCEPTIONNELLES

Compte	Intitulé compte	Exercice précédent		Exercice clos		Exercice clos		Budget	
		budget voté	approuvé	budget voté	réalisé à approuver	en cours	prévisionnel	à voter	
671000	Travaux décidés par l'AG		0.00		1435.50		<del>1182.5</del> 2500		
672000	Travaux urgents		0.00		3404.28				
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4839.78</b>	<b>0</b>	<b>4182.5</b> 2500	<b>0</b>	
702000	Provisions pour travaux		-0.00		2865.02		<del>1182.5</del> 2500		
713000	Indemnités d'assurances		-0.00		1974.75				
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4839.77</b>	<b>0</b>	<b>4182.5</b> 2500	<b>0</b>	
<b>SOLDE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-0.01</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

## SIGNATURES

- Pour le syndic non professionnel :

M. M. EUGER.



Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

M. M. HODENT.



Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

- Pour les contrôleurs indépendants :

M. BERTRAND.

Lu et approuvé (par M. BERTRAND)



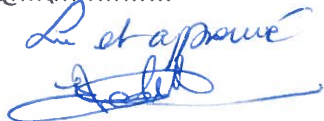
Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

M.....

Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

- Pour le syndicat des copropriétaires représenté par le président de séance de l'assemblée générale :

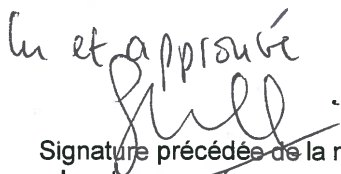
M. M. HODENT.



Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

- Pour les scrutateurs de séance de l'assemblée générale :

M. M. ROSENFELD.



Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

M. M. COCCHI.



Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

M.....

Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

# CONTRAT DE MANDAT DE SYNDIC

CONTRAT DE SYNDIC NON PROFESSIONNEL (art. 29 du décret du 17 mars 1967) ANNEXE AU PROCES  
VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2014

## ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le syndicat des copropriétaires de la résidence « LE CAUCHOIX » situé au 5 rue de la Mairie - 60270 GOUVIEUX, représenté par son président de séance élu, lors de l'assemblée générale annuelle du **dimanche 8 février 2015** M.*m*.*...* *HADENT* d'une part,

M. *M. H. EUGER* et M.*me* *HADENT*, agissant en qualité de syndic coopératif dans le cadre de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1970 (syndic non professionnel) d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit lors de l'assemblée générale annuelle du **dimanche 8 février 2015**.

Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble « LE CAUCHOIX » confère à *M. H. EUGER* et à *M.*me* HADENT*, qui l'accepte, les fonctions de syndic dudit immeuble, conformément aux articles 14 et 18 de la loi du 10 juillet 1965 et à l'article 28 du décret du 17 mars 1967 modifié par le décret du 27 mai 2004 aux clauses et conditions suivantes.

## DUREE DU CONTRAT :

Le présent contrat, portant élection du syndic non professionnel, est consenti et accepté par le syndicat des copropriétaires pour une durée d'un an à compter du **9 février 2015** et jusqu'au **31 mars 2016**. Ce contrat sera reconduit lors de l'**AG de 2016**, qui devra se dérouler en **février ou mars 2016**, sous les mêmes conditions.

Pendant cette période, le contrat ne pourra être résilié que par l'assemblée générale statuant à la majorité de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965 pour un motif grave et légitime porté à la connaissance du syndic par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le syndic pourra mettre fin à ses fonctions, à condition d'en prévenir le syndicat des copropriétaires par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois à l'avance. En pareil cas, le syndic s'engage à convoquer une assemblée générale afin de désigner un successeur.

## MISSION DU SYNDIC :

Conformément à la mission générale qui lui échoit en application des articles 14 et 18 de la loi du 10 juillet 1965, le syndic assure l'administration de l'immeuble et procède à la gestion financière et comptable du syndicat, à savoir :

La responsabilité civile et pénale du Syndic non professionnel ne pourra en aucun cas être engagée et sera ainsi supportée (financièrement et juridiquement) par l'intégralité de la copropriété dans la mesure où, pour le litige considéré, le Syndic agissait de bonne foi ; ou que le Conseil Syndical était informé ; ou que ce litige portait sur un point initialement ignoré du Syndic.

Fait à Gouvieux, le **dimanche 8 février 2015**.

Pour le syndicat des copropriétaires  
représenté par le président de séance  
de l'assemblée générale  
M.*m*.*...* *HADENT*

*Lu et approuvé*  
*[Signature]*

Signature précédée de la  
mention « Lu et approuvé »

Pour le syndic  
non professionnel

M. *M. H. EUGER*

*Lu et approuvé*  
*[Signature]*

Signature précédée de la  
mention « Lu et approuvé »

Pour le syndic  
non professionnel

M.*me* *HADENT*

*Lu et approuvé*  
*[Signature]*

Signature précédée de la  
mention « Lu et approuvé »

# ANNEXE

## Auvent en kit Memphis, structure en acier, 140x42x80 cm

Référence Leroy Merlin 69143081 

★ ★ ★ ★ ★

Usage produit : Protection de la pluie

Surface de la couverture (en m<sup>2</sup>) :  
0,59

Matière de la structure : Acier

[En savoir plus](#)



Ajouter à ma liste de courses



Ajouter à mon projet

